

Département Meurthe et Moselle
Arrondissement NANCY
Canton GRAND COURONNÉ

COMMUNE de SEICHAMPS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du Lundi 20 juin 2022

NOMBRE

de conseillers en exercice 27

de présents 24

de votants 26

L'an deux mil vingt-deux, le lundi vingt juin, le Conseil Municipal de la Commune de SEICHAMPS étant réuni salle du Centre Socioculturel, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri CHANUT

Etaient présents : MM. CHANUT, GUILLIN, GARCIA, DECLERCQ, COLNOT, MARTIN, KEINERKNECHT, MANGEOT, SCHNEIDER, CHARPENTIER, BRZAKOVIC, ROYER, DUBAS, Mmes LANUEL-LE MARECHAL, VERON, VIVIER, ROZOT, TREIBER, DOERLER, BERGÉ FRANCÈS, OGER, KRIER, PARET.

Etait excusée : Mme KUBLER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Mme DELALANDE à M. CHANUT
M. FORTINI à Mme PARET

A l'unanimité, Monsieur Florent CHARPENTIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : Stéphane GUILLIN

Les tarifs des concessions funéraires du cimetière et des concessions cinéraires du columbarium n'ont pas évolué depuis 2016.

Afin de prendre en compte l'évolution des coûts liés à la gestion et à l'entretien du cimetière, il y a lieu de revoir les tarifs des concessions funéraires du cimetière et d'appliquer des montants équivalents à ceux pratiqués par les communes voisines à compter du 1er septembre 2022.

Les tarifs des concessions cinéraires du columbarium resteront quant à eux inchangés.

CONCESSIONS	DUREE	TARIFS ACTUELS	TARIFS AU 01.09.2022
CIMETIERE	15 ANS	60 €	100 €
	30 ANS	120 €	200 €
	50 ANS	300 €	350 €
COLUMBARIUM CINERAIRES (2 à 4 urnes)	15 ANS	700 €	700 €
	30 ANS	900 €	900 €
	50 ANS	1300 €	1300 €

En conséquence, après avis de la commission Urbanisme, Mobilités, Développement économique, Transition écologique, Gestion du patrimoine, Sécurité et Proximité réunie le 15 juin 2022, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver les nouveaux tarifs des concessions funéraires (cimetière) et cinéraires (columbarium) à compter du 1er septembre 2022.

.../...

OBJET

Tarifs cimetière et columbarium

N° 25/2022

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 14 juin 2022. Cet acte est rendu exécutoire par transmission en préfecture le 21 juin 2022 et affichage en Mairie le 21 juin 2022.

**Le Maire,
Henri CHANUT**

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Conforme.

**Le Maire,
Henri CHANUT**